

**REPUBLIQUE DU MALI**  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*

**COMPOSANTE OFFICE DU NIGER**

## COMPOSANTE OFFICE DU NIGER

Lieu : REGION DE SEGOU

---

### 1. Contexte

---

- (I) Environ 72% de la population totale du Mali réside en milieu rural malgré l'existence d'une forte mobilité entre les milieux ruraux et les villes (phénomène d'exode rural).
- (II) L'agriculture qui constitue le moyen d'existence d'environ 80 % de la population, contribue à plus de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) et constitue plus des deux tiers des recettes d'exportation. L'économie ainsi dominée par le secteur primaire est tributaire des aléas climatiques.
- (III) L'Office du Niger, l'un des plus anciens et des plus grands périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest, remarquablement bien situé au cœur du Mali, entre les régions agricoles du Sud et les régions sahariennes du Nord, est un des instruments pour rendre ce secteur plus performant.
- (IV) Créé en 1932 aux fins de développer la culture irriguée du coton et celle du riz, ce grand complexe de production s'est spécialisé à partir des années 1970 dans la riziculture.
- (V) La zone Office du Niger, c'est : 82 000 hectares aménagés pour un potentiel de plus de 250 000 hectares de terres irrigables en maîtrise totale de l'eau ; 26 435 exploitations et la réalisation de 50 % de la production nationale de riz paddy
- (VI) Aujourd'hui, l'Office du Niger peut être caractérisé par :
  - la faible contribution de la zone à la couverture alimentaire et nutritionnelle du pays eu égard aux potentialités hydro agricoles ;
  - un mode de tenure des terres peu favorable à l'investissement privé ;
  - la faible diversification des productions illustrée notamment par une mauvaise intégration agriculture élevage dans la zone, alors qu'il existe un potentiel pour une production fourragère intensive, facteur déterminant afin de passer de l'élevage extensif à l'élevage intensif ;
  - l'insuffisance de la disponibilité d'énergie électrique ;
  - les difficultés de transport des productions pour leur valorisation ;
  - l'émergence d'opérateurs (producteurs, prestataires de services, Organisations Paysannes et Professionnelles) en transition de l'agriculture traditionnelle vers l'agrobusiness.

(VII) Parmi les contraintes de développement à l'Office du Niger identifiées par les différents cadres de consultation, figurent :

- l'insuffisance de capitaux nécessaires pour l'extension des superficies aménagées au delà des 82 000 hectares actuels (toutes spéculations confondues), alors que les demandes d'installation par de potentiels exploitants augmentent ;
- la prédominance d'un système de production agricole centré prioritairement sur la riziculture alors que d'autres spéculations agricoles (maraîchage, arboriculture) à forte rentabilité économique sont possibles ;
- l'insuffisance de ressources énergétiques permettant de faciliter le développement d'activités industrielles dans la zone ;
- la faiblesse du réseau routier qui crée une situation d'enclavement intérieur rendant difficile l'accès des productions aux lieux de valorisation ;
- la faiblesse du développement humain durable.

(VIII) L'aménagement et la mise en valeur agricole, dans le système hydraulique du Kouroumari, de 15 000 ha destinés à des exploitants privés et la construction de la route Niono-Goma Coura longue de quatre-vingt et un (81) kilomètres permettront la mise en place d'un cadre-pilote promoteur de modèles novateurs d'exploitations et d'investissements.

(IX) Ce renforcement des capacités de productions de la Zone de l'Office du Niger, dans le cadre de la coopération avec le MCC, contribuera à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du cadre de vie des populations.

## **2. Objectif**

---

**L'objectif de cette composante est d'augmenter les revenus des exploitants de la zone d'Alatona par l'extension des aménagements hydro agricoles, la sécurisation foncière, l'augmentation des superficies mises en valeur, la diversification, l'intensification, et la réduction des coûts de transport.**

## **3. Résultats**

---

### **3.1. Les résultats intermédiaires**

Les résultats intermédiaires à atteindre sont :

- (I) les superficies irriguées disponibles sont accrues ;
- (II) la mise en valeur des superficies, la diversification et l'intensification sont accrues ;
- (III) les superficies cultivées en titre foncier sont augmenté ;

- (IV) les zones de production sont désenclavées ;
- (V) le développement humain durable est assuré.

Les activités à mener pour l'atteinte de ces résultats sont :

#### **Accroissement des superficies irriguées disponibles**

**Activité** : Aménagement hydro agricole de 15 000 ha du casier de Alatona.

**Activité** : Installation des exploitants.

#### **Accroissement des superficies mises en valeur, la diversification et l'intensification**

**Activité** : Mise en valeur de terres.

**Activité** : Appui au crédit agricole.

**Activité** : Renforcement des capacités des exploitants.

#### **Augmentation des superficies cultivées en titre foncier**

**Activité** : Octroi des titres fonciers.

#### **Désenclavement des zones de production**

**Activité** : Construction de la route Niono-Goma Coura

#### **Réalisation d'activités contribuant au développement humain durable**

**Activité** : Scolarisation des enfants des exploitants.

**Activité** : Education de base des enfants non scolarisés et déscolarisés.

**Activité** : Education préscolaire des enfants des exploitants.

**Activité** : Alphabétisation des exploitants.

**Activité** : Couverture sanitaire des exploitants.

**Activité** : Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de la société civile locale.

### **3.2. Le schéma de mise en œuvre**

Le MCA-Mali est chargé de l'exécution et de la mise en œuvre du Programme.

Le schéma de mise en œuvre des activités est le suivant :

#### **Accroissement des superficies irriguées disponibles**

**Activité** : Aménagement hydro agricole de 15 000 ha du casier de Alatona

#### **Réalisation des travaux d'aménagement hydro agricoles et des étangs piscicoles**

Les travaux comprendront la réalisation des corps d'état suivants :

- réseau primaire (adducteur et distributeur de Alatona, drains principaux de Alatona et Massabougou et pistes) ;
- réseau secondaire d'irrigation et de drainage ;
- aménagement des sols ;
- travaux d'ouvrages (prises d'eau, régulateurs, débouchés, déversoirs, franchissements, lavoirs, abreuvoirs etc.) ;
- construction des étangs piscicoles ;
- terrassement du réseau tertiaire d'irrigation et de drainage ;
- terrassement du réseau quaternaire ;
- débroussaillage du terrain ;
- viabilisation des nouveaux sites de villages.

### **Déplacement et réinstallation des villages**

La zone du Programme couvre 22 villages et hameaux, dont certains sont situés en dehors de la zone à aménager.

La réinstallation concerne la viabilisation des sites et la construction de nouveaux villages, lieux de culte non inclus, conformément au schéma de la Banque Mondiale déjà appliqué aux villages de Komola et Zafina du Projet-test de Koumouna. En outre, le Projet prévoit l'attribution, aux familles des villages déplacés (Bénéficiaires privilégiés), de parcelles irriguées dans les nouveaux aménagements.

Les personnes dont les activités de vie peuvent être perturbées, et qui n'ont pas de droits actuels sur la terre, sont prises en compte par le plan préliminaire de compensation du Projet. Recensés avec les personnes qui seront déplacées, elles bénéficieront de la viabilisation des sites (lotissement, construction de forages et assainissement) et de l'attribution de parcelles irriguées dans les nouveaux aménagements. Le Projet prévoit des aménagements d'ouvrages de désenclavement et autres ouvrages facilitant les activités de vie autres que l'agriculture.

Les nouveaux sites de villages seront identifiés, soit en dehors des aménagements, soit sur des zones hautes ou marginales non aménageables à l'intérieur du périmètre.

### **Viabilisation de nouveaux sites de villages**

Les nouveaux sites de villages feront l'objet de viabilisation, notamment à travers :

- le lotissement ;
- la construction d'école, de centre de santé et de distraction ;
- l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA).

### **Activité : Installation des exploitants**

#### **A. Appel à candidature pour l'installation à Alatona**

Il est prévu l'aménagement et l'équipement de 500 exploitations de 5 ha, 275 de 10 ha, 150 de 30 ha, d'une part, et 30 exploitations de 60 ha, 15 de 90 ha et 5 de 120 ha, d'autre part.

Taille en Ha		Nombre d'exploitations	Total en Ha	%
<b>Petite</b>	5	500	2,500	39 %
	10	275	2,750	
<b>Moyenne</b>	30	150	4,500	47 %
	60	30	1,800	
<b>Grande</b>	90	15	1,350	14 %
	120	5	600	
<b>Total</b>		975	13,500	100 %

Le mécanisme employé par le Projet pour la distribution des terres sera basé sur le principe suivant :

### **Catégorie 1 : Bénéficiaires privilégiés : Populations déjà installées sur le site du Projet**

Chaque famille recevra au moins 5 hectares. Les familles nombreuses pourront avoir des blocs supplémentaires par tranche de 5 hectares si la disponibilité des terres aménagées le permet.

De plus, chaque groupement de femmes recevra un lot maraîcher de 5 hectares. La superficie maximale distribuée à cette catégorie représentera environ 15 % de la superficie totale aménagée.

Pour cette catégorie, le mécanisme d'accompagnement technique et financier prévu par le Projet sera utilisé.

### **Catégorie 2 : Appel ouvert à candidature**

L'appel ouvert à candidature comportera les étapes suivantes : lancement de l'avis d'appel, réception, constitution d'une commission nationale de dépouillement et évaluation des dossiers de candidatures sur la base des critères de sélection contenus dans l'appel à candidature.

Deux grilles d'évaluation seront fixées :

#### **1. Pour les blocs de 5 et 10 hectares : Bénéficiaires : Jeunes diplômés ou ruraux (hommes et femmes)**

Les critères seront centrés sur les capacités techniques avec un niveau de formation d'au minimum Certificat d'Aptitude Professionnelle et/ou expérience en agriculture. 24% de la superficie totale seront affectés à cette catégorie avec utilisation du mécanisme d'accompagnement technique et financier prévu par le Projet.

#### **2. Pour les blocs de 30, 60, 90 et 120 hectares : Exploitations commerciales**

Les critères seront centrés sur les capacités techniques (expérience propre du candidat en agriculture ou de son personnel technique d'exploitation et de gestion) et financières. Pour cette catégorie, les éléments d'évaluation de la capacité financière seront exigés (patrimoine, facilités de crédit, liquidités). En outre, il leur sera demandé de produire une étude de faisabilité (schéma de mise en valeur, plan de gestion technique et financier de l'exploitation, analyse financière).

La distribution (installation des fermiers) sera conforme au programme de construction de l'infrastructure physique d'irrigation dont la réalisation durera trois (3) ans. Chaque année, un tiers (1/3) des superficies est distribué par une commission. Si nécessaire, le système pourrait être amélioré après la première distribution.

## **B. Sélection des candidats**

Pour être éligibles, les demandeurs doivent attester des qualifications minimales suivantes :

### **Catégorie 1 : Bénéficiaires privilégiés : Populations déjà installées sur le site du Projet**

- être installé dans la zone et avoir une expérience en activité agricole ;

### **Catégorie 2 : Appel ouvert à candidature**

#### **1. Pour les blocs de 5 et 10 hectares : Bénéficiaires : Jeunes diplômés, ruraux et agriculteurs**

- niveau de formation minimum : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les jeunes diplômés,
- expérience en agriculture pour les jeunes ruraux et les agriculteurs ;

#### **2. Pour les blocs de 30 et 60 hectares : Moyennes Exploitations commerciales**

- être exploitant reconnu avec une expérience d'au moins cinq (5) ans en agriculture irriguée dans la zone Office du Niger sur des surfaces de plus de 15 ha,
- avoir au sein de son équipe technique un ingénieur en agriculture ou équivalent avec un minimum de cinq (5) années d'expérience ;

#### **3. Pour les blocs de 90 et 120 hectares : Grandes Exploitations commerciales**

- niveau minimum : ingénieur en agriculture ou équivalent pour le responsable technique et diplôme universitaire en gestion pour le responsable financier et une expérience d'au moins cinq (5) ans,

La spécialisation en agriculture pourra faire la différence pour les jeunes diplômés.

Pour les exploitations commerciales, une expérience dans le domaine de la commercialisation de produits agricoles sera un atout.

Les qualifications requises, selon le type de demandeur, seront fonction de la taille des exploitations.

Sur la base des critères de sélection bien précisés, les dossiers de candidature seront évalués par un personnel technique recruté par MCA-Mali sur appel d'offre/consultation restreinte.

Les résultats du dépouillement seront soumis pour validation à une commission nationale composée de représentants (aux qualités techniques et déontologiques requises) de différents Ministères, de la Société civile et le Secteur privé.

Le Procurement Agent pour MCA-Mali supervise la régularité de la procédure.

A l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, les meilleurs candidats seront installés sur le périmètre de Alatona conformément au programme de construction.

### **C. Information et sensibilisation des bénéficiaires sur les orientations du Projet**

Sélectionné par MCA-Mali avec l'appui du Procurement Agent, un prestataire organisera, à l'intention des bénéficiaires, des réunions d'information et de sensibilisation sur les orientations du Projet. Des informations seront données sur les objectifs, les résultats attendus et les activités du Projet. Les bénéficiaires seront invités à exprimer leurs attentes et leurs préoccupations liées à la mise en œuvre des activités du Projet. Des spécialistes feront des communications sur les principales activités du Projet à savoir :

- construction des infrastructures physiques d'irrigation et de pisciculture ;
- production végétale (riz, cultures maraîchères, cultures fruitières, foresterie) ;
- production animale (pisciculture et aviculture) ;
- gestion de l'eau et entretien du réseau ;
- foncier et sécurisation foncière ;
- crédit et approvisionnement.

### **Accroissement des superficies mises en valeur, diversification et intensification**

#### **Activité : Mise en valeur des terres**

##### **A. Approvisionnement en équipements agricoles**

L'appui que donnera le Projet pour rendre le crédit accessible facilitera l'acquisition des équipements agricoles. Dans ce cadre, celui-ci collectera des informations sur les prix et les qualités de matériels agricoles qu'il mettra à disposition des fermiers. L'estimation des besoins d'équipements agricoles est présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>Equipements</b>	<b>Nombre</b>
--------------------	---------------

Motoculteurs	328
Batteuses Votex	90
Batteuses Twinfan	10
Mini rizeries	10
Petites décortiqueuses	26
Moulins à mil	10
Charrues	732
Charrettes	181
Herses	181
Pelles de planage	181
Barres niveleuses	181

## **B. Approvisionnement en intrants agricoles**

Les institutions de crédit ont une longue expérience de financement des intrants agricoles dans la zone de l'Office du Niger. Les principaux intrants qui seront financés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet sont les suivants :

- les semences ;
- les engrais minéraux (phosphate d'ammoniaque et urée) ;
- les fongicides ;
- les insecticides ;
- les herbicides.

Le Projet aidera les fermiers dans la détermination de leurs besoins en intrants (quantité et qualité) et dans l'organisation des appels d'offres.

## **C. Construction de magasins de stockage et de cases de conservation**

Le Projet financera la construction de cinq (5) magasins de stockage et de cinq (5) cases de conservation des produits maraîchers (oignon, ail et échalote).

Les magasins seront utilisés pour la commercialisation des produits, le stockage des intrants et des équipements agricoles. Quant aux cases de conservation, elles seront construites pour les femmes des cinq (5) villages se trouvant sur le site afin qu'elles puissent stocker les produits maraîchers le plus longtemps possible.

## **D. Productions végétales et animales**

Compte tenu de l'importance du riz dans l'alimentation des populations maliennes, la riziculture occupera une place de choix dans le schéma de mise en valeur. Cependant, en vue de professionnaliser l'exploitation agricole et d'optimiser les revenus des producteurs, le Projet appuiera l'intensification des productions ci-dessous :

- culture de la pomme de terre ;
- plantation du bananier ;
- culture de l'échalote ;
- culture du maïs en saison et contre-saison ;

- pisciculture ;
- aviculture.

Les hypothèses de mise en valeur pour une exploitation de 10 ha sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Spéculations	Saison d'hivernage	Contre Saison
Riz hivernage	8,58	
Banane	0,58	
Maïs hivernage	0,80	
Riz contre-saison		1,20
Maïs contre-saison		0,27
Echalote		0,50
Pomme de terre		0,40
Tomate/autres légumes		0,15
Niébé (fourrage)		0,25
<b>Total</b>	<b>9,96</b>	<b>2,77</b>
Intensité culturale	1,273	
Etangs piscicoles	0,04	

Pour l'ensemble du périmètre, les prévisions de superficies par culture et par modèle d'exploitation sont présentées dans le tableau ci-après :

Spéculations	Taille des exploitations (Ha)						
	5	10	30	60	90	120	Total
Riz hivernage	2 145	2 360	3 861	1 544	1 158	515	11 583
Banane	145	160	261	104	78	35	783
Maïs hivernage	200	220	360	144	108	48	1 080
Riz contre-saison	300	330	540	216	162	72	1 620
Maïs contre-saison	68	74	122	49	36	16	365
Echalote	125	138	225	90	68	30	675
Pomme de terre	100	110	180	72	54	24	540
Tomate/autres légumes	38	41	68	27	20	9	203
Niébé (fourrage)	63	69	113	45	34	15	338

#### D.1. Culture du riz en saison et contre-saison

Le riz sera cultivé en saison (11 583 ha, soit 86% des superficies nettes aménagées) et contre-saison (1 620 ha, soit 12% des surfaces nettes). Le mode d'installation de la culture sera le repiquage pour les petites exploitations familiales (5 à 10 ha) et le semis de semences pré-germées pour les grandes exploitations (30, 60, 90 et 120 ha).

- Le choix des variétés de riz sera fait parmi celles prouvées performantes en station et au niveau des riziculteurs.

Les prévisions de rendement (tonnes/ha) du riz en saison et en contre-saison sont présentées dans le tableau suivant :

<b>Cultures/Années</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6-20</b>
<b>Riz hivernage</b>	4,5	5,0	5,5	6,0	6,5	6,5
<b>Riz contre saison</b>	4,0	4,5	5,0	5,0	5,0	5,0

## **D.2. Culture du maïs en saison et contre-saison**

Le maïs est cultivé sur une petite échelle à l'Office du Niger. Les superficies cultivées ont été, au titre de la campagne de contre-saison 2003/2004, de 321,55 ha. Les rendements obtenus se sont chiffrés à 3,203 tonnes/ha.

Compte de l'importance du maïs pour l'alimentation humaine et des usages dans l'aviculture, le Projet prévoit de lui affecter 1080 ha (8%) en hivernage et 365 ha (3%) en contre-saison.

Le choix des variétés se fera, en rapport avec les spécialistes (ON, IER et IPR), parmi les variétés déjà cultivées au Mali, notamment à l'Office du Niger.

Les prévisions de rendement (tonnes/ha) de l'échalote sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Cultures/Années</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6-20</b>
<b>Maïs hivernage</b>	3,8	4,2	4,5	4,8	5,0	5,0
<b>Maïs contre-saison</b>	3,2	3,5	3,9	4,2	4,5	4,5

## **D.3. Culture de la pomme de terre**

La zone du Projet réunit toutes les conditions techniques favorables à la culture de la pomme de terre. La production actuelle dégage un résultat net d'exploitation de plus de 4 millions de F CFA/ha contre 296 295 F CFA/ha pour le riz. Pour cette raison, le Projet mettra un accent particulier sur la culture de la pomme de terre aussi bien dans le domaine de la recherche et de la multiplication des semences que dans la production à grande échelle. Les surfaces qui seront allouées à la culture de la pomme de terre sont de 540 ha, soit 4% des superficies nettes aménagées.

Le choix des variétés se fera, en rapport avec les spécialistes, parmi les variétés déjà cultivées au Mali, notamment à l'Office du Niger.

Les prévisions de rendement (tonnes/ha) de la pomme de terre sont présentées dans le tableau ci-après :

<b>Cultures/Années</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6-20</b>
<b>Pomme de terre</b>	30	32	35	37	40	40

## **D.4. Plantation du bananier**

La zone du Projet est propice à la plantation du bananier. La production actuelle de banane au Mali ne couvre pas les besoins des populations si bien que d'importantes quantités de ce produit sont importées de la Côte d'Ivoire. Le Projet prévoit de contribuer à résorber le déficit de production par la promotion de la plantation du bananier sur 783 ha, soit 6% des surfaces nettes aménagées.

Le choix des variétés se fera, en rapport avec les spécialistes (IER et IPR), parmi les variétés déjà cultivées au Mali, notamment à l'Office du Niger.

Les prévisions de rendement (tonnes/ha) de banane sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Cultures/Années</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6-20</b>
<b>Bananier</b>	20	22	25	27	30	30

#### **D.5. Culture de l'échalote**

L'échalote est produite sur une grande échelle à l'Office du Niger. Les superficies cultivées en échalote ont été, au titre de la campagne de contre-saison 2003/2004, de 3 860 ha. Les rendements obtenus se sont chiffrés à 32,048 tonnes/ha.

L'échalote étant une culture génératrice de revenus importants, le Projet prévoit d'allouer 675 ha (5% des surfaces nettes aménagées) à cette spéculation.

Le choix des variétés se fera, en rapport avec les spécialistes (IER et IPR), parmi les variétés déjà cultivées au Mali, notamment à l'Office du Niger.

Les prévisions de rendement (tonnes/ha) de l'échalote sont présentées dans le tableau ci-après :

<b>Cultures/Années</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6-20</b>
<b>Echalote</b>	30	32	35	37	40	40

#### **D.6. Pisciculture**

Pour diversifier et améliorer les revenus des bénéficiaires, le Projet donnera un appui conséquent pour la promotion de la pisciculture. L'élevage des poissons sera réalisé sur une superficie nette de 54 ha répartie comme suit :

- 21 ha (39%) pour les petites exploitations ;
- 25 ha (47%) pour les exploitations moyennes ;
- 08 ha (14%) pour les grandes exploitations.

Deux types d'exploitants piscicoles seront retenus pour assurer de manière durable la production de poisson :

- les pisciculteurs de type familial : les exploitations piscicoles de type familial regrouperont un effectif total de 205 exploitants, c'est-à-dire ceux ayant une superficie attributive comprise entre 5 ha et 10 ha. Pour cette catégorie d'exploitant, la superficie moyenne par exploitant piscicole sera de 10 ares (pour les exploitants ayant 5 ha) et 20 ares (pour ceux disposant de 10 ha), ce qui donne une surface totale de 21 ha ;
- les pisciculteurs professionnels : les exploitations piscicoles de type professionnel seront constituées par les exploitants ayant une superficie comprise entre 30 ha et 120 ha. Cette catégorie regroupe un effectif de 66 exploitants pour une surface moyenne de 50 ares par exploitant, soit une surface totale de 33 ha.

Le tableau suivant donne la répartition des superficies piscicoles par type d'exploitation :

Taille (ha)	Nombre Exploitations	Superficies piscicole Unitaire (are)	Superficies piscicole Totale (ha)
<b>5-10</b>	205	10-20	21
<b>30-120</b>	66	50	33
<b>Total</b>	271		54

Les espèces d'élevage seront celles déjà connues dans le milieu et pour lesquelles une expérience de production et d'habitude alimentaire est connue. Il s'agit principalement du Tilapia ou de l'Oréochromis nilotica et du poisson-chat, manogo ou Clarias lazera, soit en monoculture, soit en polyculture en semi-intensif.

La production des étangs piscicoles est estimée à 6,5 tonnes par hectare et par cycle.

#### D.7. Aviculture

Les besoins non couverts de volaille sont estimés à environ 10 000 tonnes par an. Pour contribuer à résorber ce déficit et permettre aux fermiers de générer des ressources financières importantes, le Projet appuiera la promotion de l'aviculture sur le périmètre. Dans ce cadre, les résultats attendus sont les suivants :

- l'amélioration des volailles de souche locale par la production d'oiseaux locaux au niveau des familles : réduction des mortalités dues à la maladie de Newcastle par l'amélioration de l'alimentation, de l'habitat et du potentiel génétique ;
- l'amélioration des systèmes extensifs : réalisation de quelques investissements, utilisation de souches et techniques adaptées, utilisation de parcours herbeux et entretenus, utilisation d'aliment spécial à base de maïs, maîtrise de l'hygiène, surveillance et prévention des maladies ;
- l'élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation et de poulets de chair : acquisition de matériels avicoles, de produits vétérinaires et de vaccins aviaires.

## D.8. Boisement

L'introduction du boisement dans l'aménagement a pour objectifs :

- de satisfaire les besoins des populations locales et riveraines en produits ligneux, c'est-à-dire en bois-énergie, bois de service et bois d'œuvre ;
- d'améliorer le cadre environnemental de l'aménagement et des populations locales ;
- assurer un revenu complémentaire aux exploitants.

Pour atteindre ces objectifs, trois (3) types de plantation seront retenus :

- les plantations d'ombrage : réalisées par les populations elles-mêmes dans les habitations et alentours immédiats, le long des voies de communication urbaines ou dans des lieux précis, avec comme objectif premier la production d'ombrage ou l'embellissement des lieux. Elles seront réalisées par l'ensemble des exploitations du périmètre et contribueront à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des agglomérations ;
- les plantations d'alignement : boisements réalisés le long des ouvrages, réseaux d'irrigation et voies de communication et jouant aussi le rôle de brise-vent pour la protection des cultures installées et des terres. Ils sont également sources de production de bois (bois de service, bois énergie et bois d'œuvre) pour les populations locales ;
- les plantations de bosquets : boisements réalisés sur des parcelles affectées à cet effet dans le but de produire du bois (bois de service, bois de chauffe et bois d'œuvre), ils contribuent fortement, en plus de l'objectif principal, à l'amélioration de l'environnement physique et de l'aménagement des agglomérations.

Les prévisions de plantations d'arbres sont contenues dans le tableau suivant :

<b>Rubriques</b>	<b>Surfaces (ha) ou longueur (km)</b>
Plantation d'alignement	199
Plantation d'ombrage	
Bosquets	(ha)
Villages	25
Exploitation de 30 ha	75
Exploitation de 60 ha	30
Exploitation de 90 ha	52
Exploitation de 120 ha	30
Sous total bosquet	212
<b>TOTAL GENERAL</b>	

### Activité : Appui au crédit agricole

#### A. Amélioration des conditions de distribution du crédit agricole dans la zone

Il sera exigé des institutions financières que leurs conditions et modalités d'intervention dans la zone ne perturbent pas le marché du crédit et qu'elles

inscrivent leurs actions dans la durée pour assurer la poursuite des financements à la fin du Programme. Il s'agit de :

- veiller à ce que les taux d'intérêt à appliquer soient les mêmes que ceux en vigueur dans la zone ;
- écarter toute bonification de taux qui pourrait perturber le marché du crédit.

La clientèle sera divisée en deux segments homogènes : les exploitations de types 5 ha et 10 ha, et les exploitations de types 30 ha, 60 ha, 90 ha et 120 ha. Chacun de ces segments a ses spécificités et requiert des prises de risques différentes et des mécanismes de financement à complexité différente.

Le marché du financement sera segmenté entre les banques et les SFD suivant le principe des avantages comparatifs :

- les SFD distribuent le crédit court terme et le crédit moyen terme aux exploitations de types 5 ha et 10 ha ;
- les Banques distribuent le crédit court terme et le crédit moyen terme aux exploitations commerciales et refinancent les SFD.

Dans la zone, l'intervention des Banques et des SFD se fera par appel à la concurrence, sur la base de la meilleure offre technique portant sur les modalités et conditions d'intervention.

La création et l'animation de sept (7) nouvelles caisses dans la zone du Programme permettront le rapprochement des SFD et de leur clientèle. En plus, le Projet encouragera l'ouverture d'une agence bancaire dans la zone.

Les organisations paysannes seront au cœur des activités de développement du village. Pour ce faire, il s'agira de :

- créer au moins une organisation paysanne (AV, Société Coopérative etc.) viable dans chacun des vingt deux (22) villages concernés ;
- doter chaque OP d'un magasin de stockage et du nombre de batteuses nécessaire ;
- confier aux OP le recouvrement des prêts en nature, bord champs ;
- former les OP à l'approvisionnement de leurs membres en engrais et à la commercialisation de leurs productions ;
- aider à créer une structure faîtière des OP.

Le crédit et son remboursement seront sécurisés à travers :

- le développement des garanties économiques (ne financer que les exploitants solvables et sérieux menant des activités rentables et suivis par un conseil rural de proximité et de qualité) ;
- le renforcement de la caution solidaire en aidant les OP à développer des activités qui génèrent des revenus (battage, décorticage, etc.) ;
- le développement de garanties financières (déposits, mécanismes de fonds de garantie etc.) ;

- le développement de garanties réelles facilement réalisables (développer le crédit bail mobilier et les prises d'hypothèques sur les biens immobiliers) ;
- la sécurisation de la commercialisation des produits (augmenter les capacités de stockage des villages par la construction de magasins villageois, lier l'octroi du prêt à l'engagement de livrer à l'OP la quantité correspondante de l'échéance en paddy bord champs, établir systématiquement des contrats de commercialisation entre les organisations de producteurs et les organisations de commercialisation du genre Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali (PACCEM), développer la tierce détention pour les crédits aux exploitations commerciales).

Le surendettement des producteurs sera évité par :

- l'amélioration de la centrale de risques existante en la transformant en une centrale d'informations sur tous les problèmes portant sur le financement en zone ON et ouverte à tous les acteurs locaux impliqués dans le développement de l'ON (fournisseurs d'engrais, organisations de commercialisation comme le PACCEM et autres, des prestataires de services comme le Centre de Prestation de Services (CPS) et autres, etc.) ;
- le renforcement des capacités techniques, humaines et financières de la centrale susmentionnée ;
- la décentralisation de ladite centrale, au besoin, au niveau de chaque zone de production de l'ON.

## **B. Mise en place d'un fonds de garantie**

Le fonds de garantie sera mis en place pour couvrir en partie le risque de non remboursement du crédit.

Le fonds sera géré par une institution financière qui en a l'expérience. Par voie de protocole d'accord, les rôles seront bien précisés entre le propriétaire du fonds et son gestionnaire de même que les procédures, modalités et conditions de mobilisation des fonds. Ce fonds de garantie fonctionnera selon le principe du partage des risques entre l'institution financière, le bénéficiaire de la garantie et le garant.

Les SFD auront besoin d'un fonds de garantie pour mobiliser des ressources moyennes auprès des banques afin de leur permettre de couvrir les besoins de financement à moyen de terme des exploitations de types 5 ha et 10 ha. Les exploitations commerciales auront également besoin d'un fonds de garantie pour bénéficier des crédits à court et moyen termes des Banques afin de financer leurs besoins globaux de financement.

## **C. Mise en place d'un fonds d'appui institutionnel**

Un fonds d'appui institutionnel sera mis en place pour faciliter l'accès au crédit au plus grand nombre d'exploitants et renforcer les capacités techniques et d'intervention des Banques et SFD pour une bonne distribution de crédit dans la zone.

Cette subvention est nécessaire pour :

- faciliter l'accès du plus grand nombre d'exploitants aux crédits des SFD : pour accéder aux crédits des SFD, les exploitants sont tenus de constituer un dépôt de garantie (dépôt/caution) équivalant à 10% du montant demandé. La constitution de ce dépôt/caution peut constituer une barrière à l'accès au crédit par un grand nombre de nouveaux exploitants.

Ce dépôt/caution est évalué à 10% de (543 877 400 + 595 472 900) soit environ 114 millions de F CFA sur cinq ans. Au bout des cinq ans, ce fonds pourrait être affecté pour moitié aux caisses pour renforcer leurs fonds propres et pour moitié à l'Union des caisses pour lui faciliter l'accès au refinancement bancaire ;

- renforcer les capacités techniques des institutions financières (Banques et SFD) dans la distribution du crédit rural à moyen terme par appui estimé à 20 millions de F CFA par an, soit 100 millions de F CFA pour les cinq ans ;

- aider les SFD à se rapprocher de leurs clientèles par la création et l'animation de sept nouvelles caisses par un appui estimé à environ 83,4 millions de F CFA sur cinq ans dont 58 millions d'investissements et 25,4 millions de fonctionnement et de frais de suivi des caisses ;

- supporter une partie du taux de refinancement des Banques aux SFD : les SFD qui interviennent en zone ON consacrent en général plus de 80% de leurs financements au crédit intrants riz. Ils se refinancent auprès des banques généralement à 8% l'an pour financer le crédit intrants à 12%, soit un différentiel de 4%, assez insuffisant pour supporter toutes leurs charges.

- développer la centrale de risques de la zone ON : la centrale des risques en zone ON est une structure légère visant à fonctionner à moindre coût. Chaque structure membre est représentée par son Directeur et/ou un de ses collaborateurs. La présidence est tournante pour une durée d'un an. Un agent administratif est employé à temps partiel auprès du président. Les coûts de fonctionnement relativement faibles sont couverts par les cotisations des institutions membres. Les quatre intervenants se rencontrent périodiquement pour des échanges d'informations et pour l'analyse de la situation du financement (une fois par quinzaine pendant la période d'octroi et une fois par mois durant le reste de l'année, de manière extraordinaire sur convocation du président). Au début de chaque mois, chaque intervenant envoie au président trois types d'informations : les encours sains et en souffrance des organisations paysannes, la liste nominative des débiteurs de l'institution, les réaménagements des impayés.

## **Activité : Renforcement des capacités des exploitants**

### **A. Formation des bénéficiaires dans les activités de mise en valeur agricole**

Les producteurs seront formés par des prestataires extérieurs (structures de formation) dans les principaux domaines suivants:

- riziculture ;
- maraîchage ;
- crédit et approvisionnement en intrants et équipements agricoles ;
- commercialisation des produits agricoles ;
- transformation et conservation des produits agricoles ;
- élevage (embouche, pisciculture et aviculture) ;
- fabrication et utilisation du fumier de ferme ;
- foresterie (bois d'œuvre, bois de chauffe, plantations d'alignement) ;
- organisations de producteurs (coopératives, Groupement d'Intérêt Economique) ;
- alphabétisation.

Les formations se feront en français pour les fermiers ayant une bonne connaissance de cette langue et en langues bamanan et peulh pour ceux alphabétisés dans ces langues. Elles seront données par des prestataires qui développeront au préalable des modules de formation dans les trois langues.

#### **B. Appui à l'organisation des bénéficiaires autour des activités de mise en valeur**

Des rencontres d'information et de sensibilisation seront organisées par le Projet sur la nécessité de regroupement et d'organisation des bénéficiaires autour des activités communes suivantes :

- gestion de l'eau et entretien du réseau ;
- crédit et approvisionnement en intrants et équipements agricoles ;
- commercialisation des produits agricoles.

Les formes d'organisation existantes (Association Villageoise, Groupement d'Intérêt Economique et Coopérative) seront présentées par des spécialistes qui aideront les bénéficiaires à choisir le ou les types d'organisation adaptés à leurs besoins.

#### **C. Appui à la redynamisation du centre piscicole de formation et des centres d'alevinage de Molodo et Kouroumari**

L'appui du Projet portera sur :

- la réhabilitation des bâtiments ;
- la réhabilitation des étangs d'alevinage ;
- la fourniture d'équipement et de matériel de production d'alevin ;
- la fourniture de matériel et équipement pédagogique.

#### **D. Appui à l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou**

Actuellement, la presque totalité des semences de pomme de terre du Mali est importée. Pour mettre fin à cette situation et réaliser des économies, le Projet prévoit de développer un réseau de production de semences de pomme de terre à l'IPR et dans le périmètre de Alatona. Un programme de multiplication de semences de pré-

base pour les producteurs de pomme de terre sera exécuté par l'IPR sur financement du Projet. En outre, l'IPR apportera une assistance technique au centre de multiplication de semences qui sera mis en place avec l'appui du Projet.

#### **E. Appui à la création d'un centre de multiplication de semences de pomme de terre et de riz**

La sécurisation de l'approvisionnement en semences, notamment en semences de pomme de terre et de riz, figurera parmi les priorités du Projet. Ainsi, un opérateur privé sera sélectionné pour la mise en place d'un centre de multiplication de semences. Cet opérateur recevra une superficie conséquente en titre foncier destinée aux parcelles de multiplication et aux infrastructures du centre. Cette superficie est estimée à 120 ha répartis comme suit :

- 50 ha pour la production de 1 500 tonnes de semences de pomme de terre ;
- 40 ha pour la production de 200 tonnes de semences de riz pour couvrir les besoins de renouvellement triennal ;
- 20 ha pour la production d'autres semences (maïs, niébé, cultures maraîchères) et de plants d'arbres ;
- 10 ha pour la base vie et les infrastructures de stockage.

L'opérateur recevra l'appui du Projet sous forme d'assistance technique et d'achat d'équipements.

#### **F. Appui au secteur de prestation de services d'entretien et de maintenance de matériels agricoles**

Les besoins d'équipements motorisés sont estimés à 328 motoculteurs, 10 batteuses, 10 mini rizeries, 26 décortiqueuses et 10 moulins. L'entretien et la réparation de ces équipements vont nécessiter des prestataires privés bien qualifiés et équipés. Le Projet apportera un appui pour la formation et l'organisation des prestataires.

#### **G. Appui à la commercialisation des productions**

L'appui du Projet à la commercialisation des productions portera sur :

- la formation en techniques de commercialisation ;
- la formation sur la norme et la qualité des produits et les exigences des consommateurs ;
- l'organisation des producteurs pour défendre leurs intérêts ;
- l'organisation de voyages d'étude à l'intérieur et à l'extérieur du Mali ;
- la mise en place d'infrastructures collectives de stockage des produits ;
- la mise à disposition des données du marché, notamment les besoins annuels des produits, les quantités produites par campagne et les relevés décadaire et mensuel des prix sur les marchés nationaux et sous-régionaux.

#### **H. Appui à la transformation et à la conservation des productions**

La transformation des productions crée de la valeur ajoutée et augmente ainsi le revenu monétaire des fermiers. La conservation des produits frais, notamment les produits maraîchers, permet aux producteurs d'obtenir des prix plus rémunérateurs. Pour mieux valoriser les productions agricoles, le Projet donnera un appui dans les domaines suivants :

- la capitalisation des expériences de transformation des produits agricoles ;
- l'introduction de nouvelles technologies adaptées à la situation du périmètre ;
- la construction de cases de conservation pour les femmes ;
- l'acquisition de séchoirs solaires ;
- la formation en transformation et conservation des produits agricoles.

#### **I. Appui au Système d'Information sur les Marchés**

Un cadre de collaboration sera défini entre l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) et le Projet. Ce cadre définira les besoins d'information et le Projet conclura par la suite un contrat avec l'OMA.

#### **J. Formation du personnel technique d'encadrement du Projet**

Le personnel technique du Projet sera recruté par des appels à la candidature sur la base de critères rigoureux de technicité, de compétence et d'expérience. Après recrutement, le personnel sera formé et informé sur :

- les objectifs, résultats attendus et activités du Projet ;
- les approches du Projet en matière de conseil agricole et de suivi évaluation ;
- les procédures administratives et financières du Projet ;
- les aménagements hydro agricoles en général et ceux du Mali en particulier, notamment les Offices du Niger, Riz Ségou, Riz Mopti, du Périmètre Irrigué de Baguineda et de Développement Rural de Sélingué.

#### **K. Formation des producteurs (techniques culturales, gestion des exploitations et matériels agricoles)**

Les producteurs seront formés dans les domaines suivants :

- riziculture ;
- maraîchage (échalote et tomate) ;
- plantation du bananier ;
- culture du maïs ;
- culture de la pomme de terre ;
- culture du niébé ;
- pisciculture ;
- aviculture.

Les techniques culturales (productions végétales), les systèmes d'élevage (productions animales), la gestion des exploitations, la gestion de l'eau et l'entretien

du réseau, l'organisation des producteurs et le crédit seront les principaux thèmes des sessions de formations.

#### **L. Appui aux prestataires de services de formation**

Les prestataires de services de formation pouvant intervenir dans la mise en œuvre du Projet sont les suivants :

- l'IPR de Katibougou: agriculture, élevage et foresterie ;
- les Centres de Prestation de Services (CPS) intervenant dans la zone de l'Office du Niger : appuis juridiques, appuis en gestion, appuis en commercialisation ;
- les Bureaux d'études et de formation : gestion de l'eau et entretien du réseau, aviculture, pisciculture, cultures maraîchères, cultures fruitières, gestion de l'exploitation, organisation des producteurs, production de semences.

L'appui du Projet portera sur :

- la formation et l'information des formateurs sur les stratégies, objectifs et activités du Projet ;
- le montage des modules de formation ;
- la réhabilitation du centre de formation piscicole de Molodo et son équipement en matériels didactiques et informatiques ;
- l'octroi d'équipements de formation au Centre d'Etude et de Formation à l'Entreprise (CEFE) de Niono.

#### **M. Formation et information sur le foncier**

Des programmes de formation et d'information seront élaborés dans le cadre des études de faisabilité et mis en œuvre par la suite par le Projet. Un Conseiller juridique, ayant une grande expérience dans les affaires foncières, sera recruté pour une période de deux (2) ans. Ses prestations devront aider les nouveaux propriétaires de terre à exercer et à protéger leurs droits sur la terre.

### **Augmentation des superficies cultivées en titre foncier**

#### **Activité : Octroi des titres fonciers**

##### **A. Transfert du titre foncier aux fermiers**

La publication et l'enregistrement des titres se font à un niveau régional (Ségou). Cependant, le Projet a prévu de renforcer les capacités du Service des Domaines et du Cadastre de Niono.

Sur la base d'hypothèque, le titre foncier sera délivré dès la deuxième année d'exploitation. Il le sera au nom du chef de l'exploitation qu'il soit homme ou femme ; et le titre suit le régime matrimonial des époux.

La propriété appartient à celui qui détient nominativement le titre. Le conjoint et les autres membres de la famille bénéficient de l'usus et du fructus avec l'accord du propriétaire du titre.

### **Désenclavement des zones de production**

La route projetée servira de dorsale sur laquelle s'appuieront les pistes rurales Niono-Banamba et Niono-Nara déjà financées par la Banque Mondiale, les pistes de desserte et de collecte existantes, mais aussi et surtout toutes celles envisagées dans le cadre des aménagements programmés dans cette zone de l'Office du Niger. Elle contribuera au désenclavement intérieur du pays et facilitera la mobilité des personnes et des biens. Sa réalisation permettra de relier directement les régions de Ségou (Niono), de Koulikoro (Nara), et le septentrion (Tombouctou, Gao et Kidal), mais aussi d'assurer des débouchés intérieurs et extérieurs pour les produits agricoles de l'Office du Niger contribuant ainsi au développement du commerce international.

En outre, cet axe permettra une amélioration de l'accessibilité des populations aux équipements socio sanitaires et éducatifs.

### **Activité : Construction de la route Niono-Goma Coura**

Le projet de construction du tronçon Niono-Goma Coura, long de 81 km environ, est partie intégrante de celle de la route de désenclavement Niono-Diabaly-Goma Coura-Nampala-Léré-Niafunké-Tonka. Il assurera de façon opportune la cohérence de ce grand projet routier de développement appuyé par plusieurs bailleurs de fonds.

Celui-ci a fait l'objet d'études complètes :

- études de faisabilité technico-économique ;
- études d'exécution technique détaillée ;
- études socio environnementales et études environnementales complémentaires avec élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- dossier d'appel d'offres (DAO).

### **Assurer le développement humain durable**

#### **Activité : Scolarisation des enfants des exploitants**

Trois (3) écoles communautaires des premier et second cycles complets du Fondamental et deux (2) du premier cycle, pourvues de classes équipées en mobiliers et matériels didactiques ainsi que de latrines pour filles et garçons et de points d'eau potable (puits, forage) seront construites. Trois (3) CED et trois (3) jardins d'enfants seront également construits. Il sera procédé au recrutement de personnel enseignant ainsi qu'à l'instruction scolaire des enfants.

### **Activité : Education de base des enfants non scolarisés et déscolarisés**

La construction et l'équipement de salles de cours pour les Centres d'Education pour le Développement (CED), leur dotation en matériels didactiques, le recrutement et la formation des éducateurs seront les composantes de cette activité.

### **Activité : Education préscolaire des enfants des exploitants**

La construction et l'équipement de salles de cours pour les jardins d'enfants, leur dotation en matériels didactiques, le recrutement et la formation des moniteurs seront les composantes de cette activité.

### **Activité : Alphabétisation des exploitants**

Cette activité consistera à assurer l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul en langues bamanan et fulfulde par la construction et l'équipement de centres d'alphabetisation fonctionnelle.

### **Activité : Couverture sanitaire des exploitants**

L'activité consistera en la création d'Associations de Santé Communautaire (ASACO), la construction et l'équipement de deux (2) Centres de Santé Communautaire (CSCOM), l'installation de points d'eau potable (puits ou forages) dans chaque CSCOM, le recrutement du personnel de santé et la dotation initiale en médicaments.

### **Activité : Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de la société civile locale**

Les exploitants qui vont s'installer devront s'organiser non seulement pour mieux défendre leurs intérêts mais également pour participer activement aux actions de développement engagées en leur faveur. Afin de mieux accomplir ces deux missions, les organisations que ces derniers vont mettre en place auront besoin d'un renforcement de leurs capacités en matière de mobilisation sociale, d'animation, de plaidoyer et de lobbying. A cet effet, on distinguera trois catégories d'Organisation de la Société Civile (OSC) :

- les organisations communautaires (OC) : Associations (de femmes, de jeunes, etc.), Groupements, Associations de Santé Communautaire (ASACO), Association de Parents d'Elèves (APE), Comités de Gestion Scolaire (CGS), etc. ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les syndicats de producteurs et chambres d'agriculture.

L'appui organisationnel de la société civile consistera en deux types de sous activités à savoir :

- formations et informations à l'endroit des OC en vue du renforcement de leurs capacités intellectuelles et opérationnelles ;

- appui financier et logistique aux activités opérationnelles de plaidoyer et de mobilisation sociale, entreprises par les OSC (OC, ONG et Syndicats) autour des thèmes vecteurs ci-après : protection de l'environnement (lutte contre la désertification et assainissement du milieu de vie) ; scolarisation des filles, gestion communautaire de la santé et de l'école, participation des femmes à la vie publique et aux organes de décision.

## **A. Formation et information**

Dans le cadre du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de la Société Civile locale, les thèmes de formations à l'endroit des Organisations Communautaires (OC) seront les suivants :

### **- Gouvernance démocratique**

La gouvernance démocratique fixe l'ensemble des règles dans lesquelles s'effectue la gestion. Elle concerne les textes réglementaires et statutaires, les éléments d'orientation de la structure comme le cadre stratégique, le partage des valeurs, la mobilisation des membres autour des idéaux de l'organisation, la possibilité de participation des membres aux prises de décisions et une gestion saine et transparente des fonds des membres et des partenaires.

Elle informe également sur les droits civiques et droits humains ainsi que sur la nécessité de participer à la vie publique.

L'objectif recherché est de favoriser l'émergence d'organisations communautaires viables, capables de participer aux actions de développement qui concernent ses membres

Les résultats attendus sont :

- le niveau d'éducation civique des exploitants est amélioré ;
- les organisations communautaires (OC) sont mieux structurées et mieux gérées ;
- les OSC sont informées sur les textes de lois en vigueur et la décentralisation ;
- la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques est renforcée.

### **- Stratégie et techniques de plaidoyer et de leadership**

De manière générale, le plaidoyer consiste en différentes stratégies visant à influencer la prise de décision aux niveaux local, national, et international. Les stratégies peuvent comporter des activités de lobbying, de marketing social, d'information, d'éducation et de communication (IEC), d'organisation communautaire ou maintes autres stratégies.

Il sera le thème le plus important car c'est à travers lui que les thèmes vecteurs seront véhiculés.

Le renforcement des capacités en plaidoyer s'orientera surtout vers le développement des concepts de plaidoyer et l'accompagnement dans l'application des outils et des plans de plaidoyer.

L'objectif recherché est le renforcement des capacités des OC aux techniques de plaidoyer afin d'influer sur la prise de décisions publiques et d'informer les populations sur les enjeux de la protection de l'environnement, de la scolarisation des filles, de la gestion communautaire de la santé et de l'école, de la participation des femmes à la vie publique et aux organes de décision.

Les résultats attendus sont :

- la participation des communautés à la gestion des problèmes liés aux thèmes vecteurs est accentuée ;
- chaque OC dispose d'un plan d'action par rapport aux différents thèmes vecteurs ;
- une représentation équitable des femmes dans les instances de prise de décisions (ASACO, APE, CGS, Conseil communal) est assurée.

#### **- Gestion administrative et financière**

Elle a trait au système de documentation, à l'utilisation d'un système comptable interne fiable, à la production d'informations financières et des normes de contrôle, à l'existence des procédures de gestion, et à l'identification des meilleures stratégies de gestion des ressources.

L'objectif recherché consiste à favoriser, au sein des OC, l'instauration d'habitudes de gestion saine de leurs ressources financières.

Le résultat attendu est la disponibilité de procédures de gestion administrative et financière transparentes au niveau des OC.

#### **- Techniques et stratégies de communication**

Il existe deux volets : la communication interne et la communication externe.

La communication interne est un outil indispensable à la mobilisation des membres de l'organisation en vue de leur pleine participation aux prises de décision.

La communication externe vise à assurer à la structure une meilleure visibilité de ses actions vers le grand public ou d'autres partenaires par la production de dépliants, l'organisation de journées portes ouvertes, etc.

La formation en communication sera orientée vers le développement des stratégies de communication plus adaptées et la mise en place d'outils efficaces de communication pour l'élaboration et l'application d'un plan de communication.

L'objectif recherché consiste à renforcer les capacités de communication des OC afin qu'elles puissent mieux défendre leurs intérêts.

Les résultats attendus sont :

- les OC défendent mieux leurs intérêts auprès des autres partenaires ;
- les populations adhèrent massivement aux thèmes de plaidoyer des OC.

#### - **Genre et Développement**

La participation positive de la femme aux actions de développement et aux prises de décisions n'est plus une question de simple justice sociale. Elle constitue désormais un puissant moyen de lutte contre la pauvreté. Aussi, les OSC de la zone gagneront-elles à être informées et formées sur les approches efficaces d'implication et de responsabilisation des femmes dans les actions de développement et les organes de décision.

L'objectif recherché consiste à :

- accroître l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions relatives à la protection de l'environnement et la gestion de l'éducation et de la santé ;
- amener les groupements féminins à défendre leurs intérêts.

Les résultats attendus sont :

- au moins trois (3) membres de chaque organisation féminine sont formées en techniques de plaidoyer ;
- les préoccupations des femmes sont prises en compte dans les futurs plans de développement communaux ainsi que dans les programmes d'activités des OC par rapport aux thèmes vecteurs ;
- la présence et la participation des femmes à la gestion des OSC et des affaires des collectivités sont améliorées.

#### - **Conception et Gestion de projet**

La conception et la gestion de projet apparaissent comme la base permettant à toute organisation non gouvernementale de mobiliser des fonds auprès des partenaires. La capitalisation des compétences et des expériences se fait à travers les différents projets conçus et exécutés par l'organisation.

La formation en conception et gestion de projet permettra en outre le développement des outils de capitalisation des acquis et le développement des indicateurs de suivi évaluation des actions entreprises.

L'objectif recherché consiste à renforcer les capacités des OC en mobilisation de fonds auprès d'autres partenaires en vue d'assurer la pérennité de leurs activités.

Les résultats attendus sont :

- les OC parviennent à monter des projets viables ;
- les projets des OC sont financés par d'autres partenaires.

## **B. Appui financier et logistique aux activités opérationnelles des OSC**

L'appui financier et l'appui logistique aux OSC comporteront les actions suivantes :

- financement des frais de déplacement et d'organisation des activités de plaidoyer,
- équipement en matériels informatiques et logistiques (motocyclettes).